



Adhésion à l'Association des Maires pour le Civisme

Montants des cotisations annuelles

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) :

Pour les collectivités adhérentes (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et établissements publics) :

- Moins de 1 000 habitants : 100 euros,*
- entre 1 001 et 5 000 habitants : 200 euros,*
- entre 5 001 et 15 000 habitants : 300 euros,*
- entre 15 001 et 30 000 habitants : 500 euros,*
- entre de 30 001 habitants et 50 000 : 1 000 euros,*
- entre 50 001 et 100 000 habitants : 1 500 euros,*
- entre 100 001 et 200 000 habitants : 2 000 euros,*
- entre 200 001 et 400 000 habitants : 3 000 euros.*

Pour les collectivités partenaires (métropoles, départements et régions) :

La cotisation annuelle est fixée à 5 000 euros par an.

